



**ELLE ÉTAIT BIEN BONNE
MAIS ON ARRÊTE DE RIRE !**

**Une marge salariale de 0,4%
pour les deux prochaines années,
c'est se moquer des travailleurs !**

FGTB

f t i syndicatFGTB | www.fgtb.be



NOS REVENDICATIONS POUR UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL ÉQUILIBRÉ ET DÉCENT !

1 Une marge salariale indicative. Pour négocier + dans les secteurs qui n'ont pas souffert de la crise sanitaire et dans les nombreux secteurs qui se porteront mieux d'ici 2022. Ils existent ! La loi de 1996 doit aussi être revue en ce sens et ne proposer que des normes indicatives.

Actuellement, on nous propose une norme impérative de 0,4%, c'est-à-dire une augmentation **maximum** de :

- ▬ 13€ brut/mois pour le salaire médian
- ▬ 6€ brut/mois pour le salaire minimum
- ▬ 9€ brut/mois pour beaucoup de fonctions essentielles

2 Un salaire minimum à 14€/H ou 2300€/mois.
Cette augmentation doit être atteinte par la constitution d'un fonds de solidarité créé dès à présent. Alimenté par les employeurs à hauteur de 0,2% de la masse salariale. Ce fonds doit s'ajouter à la norme salariale indicative.

3 Une amélioration des régimes de fin de carrière

- ▬ Le droit à un mi-temps ou un 4/5e à partir de 55 ans, avec complément de l'ONEM
- ▬ L'extension du droit au RCC (prépension) pour les carrières longues, le travail de nuit, l'incapacité de travail ou pour raisons médicales
- ▬ Dans les entreprises en difficulté ou en restructuration, l'accès au RCC à partir de 58 ans et même temporairement à partir de 55 ans, compte tenu de la crise du Covid-19

4 Une liaison du montant des **allocations sociales à l'évolution des salaires (enveloppe Bien-être) doit être négociée indépendamment de l'AIP.**

En refusant d'augmenter notre pouvoir d'achat, les employeurs freinent la reprise économique et menacent la paix sociale en pleine crise sanitaire.

Leur irresponsabilité aura des conséquences !